



## MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG



### AVIS PUBLIC

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 182-03-2026 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

Veillez prendre avis que le 7 avril 2026 lors de la tenue de la séance ordinaire, le conseil de la municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement N° 182-03-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Le règlement N° 182-03-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments a pour objet d'établir les règles relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments à usage résidentiel et des bâtiments patrimoniaux sur le territoire de la Municipalité. Il prévoit notamment qu'un bâtiment doit être maintenu en tout temps en bon état.

Ce règlement a reçu l'approbation de la MRC de Brome-Missisquoi le 21 avril 2026.

Une copie du règlement est disponible pour consultation sur le site web de la municipalité, ainsi qu'au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, à Frelighsburg. Une copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

**DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX.**

Sergey Golikov  
Directeur général,  
greffier-trésorier